



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°262 du 9 janvier 2017

SOMMAIRE

- **Compte rendu de la réunion inaugurale de la section 23 du 27 septembre 2016**
- **Compte rendu du conseil HCERES du 5 décembre 2016**
- **CNAS restauration du 6 décembre 2016 à 14h00**

Compte rendu de la réunion inaugurale de la section 23

27 septembre 2016

Ordre du jour :

- 1) Présentation du fonctionnement de la section
- 2) Election du président
- 3) Constitution du bureau
- 4) Représentants aux comités de visite HCERES vague C

1) La séance a été introduite par l'assistante du comité national qui nous a rappelé les grandes lignes de fonctionnement puis nous avons fait un tour de table de présentation. Seul l' élu SNESup-FSU (Mathieu Arlat) et moi-même avons fait état de l'étiquette syndicale sous laquelle nous avons été élus

2) Il n'y a pas vraiment eu de précipitation pour prendre la présidence.

Une seule candidature a été présentée, celle d'Eric Maréchal (membre élu).

Considérant sa surprise face à mes questions (les seules), il me semble que cette candidature n'était pas vraiment préparée. Il n'a pas opposé d'opposition de principe à mes demandes (participation des élus C au bureau, comités de visite etc).

Résultats du vote :

17 pour 1 contre 2 abstentions

3) Laurent Nussaume a manifesté son vœu de participer au bureau puis après sollicitation Anja Liskay a accepté d'être aussi candidate.

J'ai essayé de convaincre un élu B mais aucun ne m'a suivi.

Résultats des votes :

Laurent Nussaume

17 pour 1 contre 2 abstentions

Anja Liskay

18 pour 2 abstentions

Ensuite la représentante de l'institut a procédé en notre présence à la nomination de deux autres membres :

Gwineth Ingram et Catherine Boyen (élue SNCS-FSU).

Catherine a finalement accepté d'être la secrétaire scientifique. Elle a été élue à l'unanimité à main levée.

Je me suis abstenu pour les trois premières élections.

4) Trois unités vont être évaluées pour la vague C. La section a proposé ses représentants pour les comités de visite HCERES :

- UMR 7265 : Michael Hodges, suppléant Antoine Martin, élu C Jacques Millet

- UPR 2357 : Cristel Carles, suppléant Eric Maréchal, élue C Françoise Immel

- UMR 7254 : Mathieu Arlat, suppléant Laurent Nussaume, élu C Sébastien Staerck

Réunion du bureau de la section 23 du 27/09/2016

A la suite de la réunion de la section le bureau (j'y ai assisté en qualité d' élu C) s'est réuni pour désigner les différents rapporteurs de la session d'automne.

Je suis rapporteur pour le changement de direction de l'ERL 3559.

Jacques Millet, le 03/10/2016

Compte rendu du conseil HCERES du 5 décembre 2016

Ordre du jour :

1. Compte rendu du conseil du 3 octobre 2016 (approuvé à l'unanimité)
2. Informations du président
 - Point vague C
 - Point vague D
 - Référentiels
3. Règlement intérieur du HCERES
4. Nom d'usage du HCERES et « signature »
5. Règlements des commissions de validation des procédures d'évaluation de la recherche, des formations, des établissements et composition des commissions
6. Evaluation externe par l'ENQA (*European Association for Quality Assurance in Higher Education*) : rapport préliminaire du comité d'évaluation et réponse du président Cosnard
7. Composition de la commission des recours

Informations du président

La FAGE et l'Agence suisse n'ont pas encore désigné des remplaçants : deux sièges toujours vacants au conseil.

Le HCERES a recruté la secrétaire générale adjointe, Nelly Dupin, au poste de secrétaire générale, suite à la mutation au MENESR de la titulaire. Le poste a été publié et 4 candidats ont été auditionnés par un jury où participaient deux membres du conseil. [On nous rassure sur la transparence de la procédure.](#)

Le recrutement d'un.e DSI sera bientôt effectif, 5 candidats, 2 auditionnés, même procédure que ci-dessus et un jury comportant 2 membres du conseil. [Le poste semble pourvu car il n'est plus sur le site à la mi-décembre, mais on ne retrouve pas le nom de la personne retenue.](#)

OST : ses bases de données sont en ligne, il travaillera surtout à produire des indicateurs (caractéristiques de chaque site) pour l'évaluation des coordinations territoriales de la vague C.

Les référentiels pour les établissements de la vague D sont sortis. Mais la réforme territoriale a créé de nouvelles régions et les vagues d'évaluation suivaient les anciennes. La reconfiguration de plusieurs Comue a accentué le désordre : établissements qui ont changé de regroupement pour aller avec ceux de leur nouvelle région, Comue réduites suite à des départs, régions qui n'existent pas (Picardie) où pour l'instant il n'y a pas de changement mais rien n'est encore sûr, fusions de régions (Grand Est) sans changement etc. On ne sait pas encore comment ces changements influenceront la « politique de site », peut-être y aura-t-il une augmentation du nombre des écoles doctorales. La vague C suivra l'ancienne procédure d'évaluation, sauf pour Côte d'Azur qui a demandé d'expérimenter la nouvelle ([celle « en V », critiquée à la précédente séance du conseil comme artificielle et comportant des risques, mais approuvée moins 2 voix contre](#)).

La DGSIP a modifié les vagues pour qu'elles correspondent aux nouvelles régions : toujours 5 vagues, mais réparties différemment (p.ex. le Languedoc-Roussillon fait maintenant partie de la région Occitanie, tandis qu'avant dans une vague différente). Reste le problème de l'équilibre entre les vagues, avec la D (IDF) qui est la plus importante.

Les 4 Comue parisiennes expérimenteront la nouvelle procédure d'évaluation « intégrée ». Mais il est difficile de définir le périmètre de chacune de ces 4 Comue, dont l'une n'est pas encore « activée » puisque ses instances n'ont pas encore été constituées (Sorbonne-Universités). De la fusion P6-P4 qui sera achevée en 2018 sera issue « Sorbonne-Université » (établissement unique), il n'y aura plus de Comue mais une association des autres

membres de l'ancienne Comue et peut-être d'autres (P2 ?). L'évaluation a été reportée, sauf pour les UMR et les formations.

« Sorbonne-Paris-Cité » (P3, P7, P13 etc.) n'a pas eu d'Idex, son président a démissionné, et une procédure de fusion P3-P7 est en cours, la décision serait prise le 16.12. Elle n'a pas encore été prise, le CA de P7 prévu ce jour a été reporté. Une mobilisation anti-fusion a été initiée par des syndicats des personnels et d'étudiants le jour de ce CA.

HESAM : P1 en est parti, donc la Comue doit être reconfigurée, mais son évaluation a déjà commencé le 13.12, sans savoir exactement qui est évalué, puisque le périmètre a changé.

PSL n'a pas eu de modification de son périmètre ; la décision Idex sera prise au printemps 2018, le rapport d'auto-évaluation doit être déposé en septembre 2017 et la stratégie évaluée en mars 2018. Idex et évaluation sont parallèles, ne coïncident pas.

En conclusion, une grande confusion règne encore sur tous ces regroupements territoriaux. Cette litote rend compte des troubles générés par l'obligation de regroupement imposée par la loi dite Fioraso : si même le président du HCERES reconnaît ce désordre, c'est que nous avons eu raison d'en souligner les effets pervers. Mais les établissements ne songent même pas à s'en démarquer, juste à changer de regroupement pour des raisons le plus souvent opportunistes. L'évaluation des « sites » comme s'ils étaient des « îlots » indépendants n'est pas remise en question.

RI du HCERES

L'ancien était celui de l'AERES 2008-2010. Le nouveau a été présenté au CT (maintenant élu) et approuvé le 5.12. Il concerne les questions réglementaires de travail du personnel de l'HCERES et non le fonctionnement du conseil. Il n'est pas destiné à présenter le HCERES au public, c'est un document interne. Il ne concerne pas non plus les experts, car ceux-ci ne font pas partie du personnel, comme c'est le cas des délégués scientifiques (qui sont détachés).

Débat

Ch. 2, section 1 recrutement des délégués scientifiques : qui sont les « membres de la société civile » ? Si ce sont des émérites/retraités, pourquoi ne pas l'écrire ? Pourquoi avoir recours à eux, tandis que nombre d'entre eux risquent de reproduire les rapports hiérarchiques qu'ils avaient avec les collègues quand ils étaient en activité (DU etc.) ? Certains peuvent « profiter » de leur position de délégués scientifiques pour exercer des pressions sur les personnels, établir des rapports de pouvoir.

Un exemple qui confirme que ce comportement a vraiment lieu : un délégué émérite responsable des laboratoires des sections 6 et 7 du CoNRS fait « la pluie et le beau temps » sur les comités et les labos lors des évaluations. Info transmise par les élus SNTRS-CGT de ces sections, pour qu'elle soit exposée devant le conseil du HCERES.

Sans se limiter à deux sections et un délégué, le problème est comment ces émérites sont vus de la part des collègues en activité dont ils étaient avant les supérieurs hiérarchiques.

Pourquoi pas de mention d'étrangers ?

Réponses

Les délégués n'évaluent pas, ce risque est donc limité. Le seul risque existant est que les émérites soient éloignés des évolutions de la recherche, institutionnelles ou scientifiques, non qu'ils exercent un rapport hiérarchique. Lors d'une réunion des DU de l'INC, il a été conseillé que, s'ils ont des problèmes avec des délégués, ils ne doivent pas hésiter à les signaler par écrit au président du HCERES. En général les émérites donnent satisfaction et ont l'avantage de ne rien coûter, tandis que pour les actifs le HCERES doit payer une compensation (en échange de leurs décharges). Ce dernier argument est le plus important, mais le président ne veut pas qu'il figure au compte rendu officiel, il l'a dit hors micro. Comme le budget du HCERES n'augmentera pas (c'est ce qu'a dit le président), le risque d'avoir recours à de nombreux émérites est réel, avec les conséquences qu'on a soulignées. Gérontocratie dans l'évaluation ?

Les étrangers ne peuvent pas être délégués scientifiques, seulement membres des comités.

Ch. 2, section 4 organisation du travail des agents : le HCERES est fermé entre Noël et le Jour de l'An par décision du président Cosnard, tandis que certains personnels voulaient avoir une totale liberté de choix des congés et RTT.

Télétravail : le fonctionnement du HCERES est harmonisé avec celui du MENESR, en attente des décrets afférents. Mais le télétravail existe pour de nombreux personnels (OST notamment), à qui on prête le matériel nécessaire. Sont exclus les secrétaires et les agents du pôle missions. Limité à 2j/semaine.

Il n'existe pas de référence à la laïcité (un membre du conseil se demande si c'est fait exprès), car la question ne s'est pas posée jusqu'à maintenant et qu'on suit les règles des administrations publiques, non des universités. Rappel : pour les universités publiques, seuls les personnels ont obligation de neutralité, non les étudiant.e.s, sauf les contractuel.le.s payé.e.s par le public (contrats doctoraux publics différents des CIFRE ou contrats privés).

L'alimentation du CET jusqu'au 15 décembre de l'année en cours et le fait qu'il n'existe **pas de CHSCT séparé du CT** : ça se passe comme ça au ministère (pour le CET) et c'est la loi pour les « petites » administrations (pour le CSHCT : le HCERES a une centaine d'agents).

Nom d'usage et signature du HCERES

Il a été fait appel à un cabinet privé (celui qui a travaillé pour le passe Navigo) dont les propositions ont été soumises au personnel. Pour la version anglaise, il a été constaté que le terme « évaluation » n'est pas explicite, car on parle « d'assurance qualité » (mais le terme *assessment* est utilisé comme équivalent, ce qui n'a pas été évoqué dans la discussion : à la récente conférence ESR de l'IE au Ghana, les collègues irlandais avaient animé un atelier « *the assessment of teaching : by whom and how* »). La décision est prise : FR Hcéres (avec accent), « évaluation et qualité » ; ENG Hceres, « targeting quality ».

Un membre du conseil demande pourquoi on met « et » qualité, tandis que l'évaluation est un préalable à la qualité (?), un autre s'il est prévu une vidéo sur « comment il faut prononcer ». Ces remarques révèlent le niveau des préoccupations de certains membres et montrent pourquoi il est difficile d'établir un rapport de forces et d'approfondir les sujets sérieux.

Commissions de validation des procédures d'évaluation faite par d'autres instances

Chacune a 5 membres, dont 2 membres du conseil. Elles rapportent devant le conseil 2 fois/an. La commission des coordinations territoriales sera présentée à la séance suivante. Un ancien doyen de droit de Strasbourg participe aux commissions. C'est considéré comme indispensable, sous prétexte qu'il faut scrupuleusement se conformer à la loi.

ENQUA : rapport préliminaire et réponse du HCERES (cf. les 2 documents joints)

Le HCERES a envoyé un rapport d'auto-évaluation au printemps 2016, il a été visité en juillet et le comité de visite a produit ce premier rapport qui est « médiocre » et comporte plusieurs approximations ou erreurs, c'est pourquoi le HCERES a préparé une réponse de 12 pages raccourcie en 6 pages envoyées. Difficile de savoir si les erreurs étaient dues à une mauvaise compréhension de l'anglais (ou transposition de notions du français à l'anglais) ou du fond. Le HCERES a demandé deux corrections importantes : a) concernant le choix des membres étudiants des comités d'évaluation des universités et b) concernant le pouvoir du HCERES à donner une « accréditation » à l'étranger (puisqu'il y fait des évaluations).

Les étudiants ne sont bien sûr pas de la même université que celle qui est évaluée, comme le reproche le rapport. Quant à l'accréditation, le HCERES répond à des sollicitations d'établissements ESR étrangers qui demandent son expertise d'évaluation. Pour ces besoins, en accord avec le MENESR, le HCERES a développé son département international, appelé « d'accréditation », mais qui ne reconnaît pas aux évalués étrangers une équivalence avec des structures/formations analogues français : comme le HCERES n'a pas de pouvoir d'accréditation en France (ce pouvoir appartient au CNESER), il ne peut accréditer les étrangers. Il peut leur donner un label d'assurance qualité, ce qui est sa mission.

Remarques

Ces malentendus, surtout concernant le choix des étudiants, rappelle que les étrangers n'avaient pas non plus compris pourquoi il existe un CoNRS avec des élus qui participent aux comités de visite des laboratoires : ils pensaient que c'étaient des élus *des laboratoires* qui évaluaient les leurs. Il a fallu expliquer.

Les réponses du HCERES sont longues : on en déduit que si des laboratoires ne sont pas contents des rapports des comités de visite HCERES, ils peuvent aussi lui envoyer des réponses de 6 à 12 pages !

Le rapport est contradictoire : il demande au HCERES de « stabiliser » ses procédures et référentiels, mais en même temps de les corriger/ajuster sans cesse...

Leurs remarques sur les déclarations des conflits d'intérêts sont inapplicables : il est impossible de déclarer tous les conflits passés, présents et prévisionnels. Combien de temps faut-il remonter dans le passé : 2 ans ou 20 ans ? Quand un collègue s'inscrit comme expert, il ne peut prévoir tous les conflits potentiels. De plus, les conflits d'intérêts chez nous sont très différents de ceux du secteur privé, industriel.

A-t-on vraiment besoin de l'évaluation de l'ENQA qui n'a pas compris grand-chose à ce qu'on fait ? Pourquoi perdre notre temps à discuter d'un rapport provisoire et de piètre qualité ?

L'équivalent belge du HCERES a été évalué par l'ENQA juste avant, et est autant mécontent.

Réponses

La longueur des réponses des laboratoires mécontents n'est ni fixe, ni imposée. [La remarque était pour plaisanter et montrer qu'il y a beaucoup de mécontents.](#)

Pour les conflits d'intérêts, on les demande quand quelqu'un s'inscrit pour participer à un comité. Il existe des règles générales qu'on applique.

Les procédures doivent être ajustées sans cesse, mais pas en cours de vague. Tirer les enseignements de chaque vague. [Ce qui n'était pas vraiment fait du temps de l'AERES, on se demande dans quelle mesure le HCERES le fait.](#)

Suite à l'évaluation de l'ENQA, on s'inscrit sur la liste de l'EQAR (*European Quality Assurance Register for Higher Education*). Le rapport rendu est en fait mauvais car, apparemment, le président du comité de visite, Jean-Marc Rapp, ne l'a pas rédigé lui-même. Ce n'est pas sérieux, ils corrigeront donc suite à la réponse du HCERES et cela leur prendra du temps : la décision finale sera prise en février 2017, la candidature à l'EQAR sera examinée par la suite pour inscription en septembre 2017. Il n'y aura pas de problème, tous les homologues européens sont inscrits à l'EQAR.

Le HCERES demande que soit pris en compte son statut particulier (pas une « agence d'assurance qualité » comme ses homologues européens), dû à sa dépendance du MENESR.

[Cette dernière remarque montre la distance entre les attentes du comité et la réalité du système public français. Le HCERES a un statut d'autorité administrative indépendante, mais dépend en fait du ministère, sans pour autant avoir un pouvoir d'accréditation ou de décision, car les décisions appartiennent aux tutelles et au ministère. À cause de ce statut, aux yeux des étrangers, il apparaît comme une annexe du ministère, non comme une « agence extérieure d'assurance qualité ». L'appartenance à l'EQAR est peut-être la raison principale de l'existence du HCERES : les autres pays européens n'ont pas d'instances équivalentes du CoNRS, c'est pourquoi il existe partout des « agences d'assurance qualité », mais l'assurance qualité n'est pas exactement la même chose que l'évaluation pratiquée en France.](#)

Informations sur l'activité internationale

Algérie : ils ont demandé à profiter de l'expérience du HCERES pour mettre en place un équivalent adapté à leur système ESR. Ils seront aidés par des fonds européens.

Pérou : l'université de Lima voulait mettre en place un comité d'évaluation, car le pays n'a pas encore de système d'évaluation, c'est pourquoi ils ont demandé une présentation du travail du HCERES. Il y eu une rencontre avec leur ministère de l'éducation et une audition organisée au Parlement, où une loi de 2014 est rediscutée. Le ministère dit « vouloir mettre de l'ordre » dans le système ESR : nombre et qualité des universités.

CNAS restauration du 6 décembre 2016 à 14h00

Présents

Représentants du personnel

B. René SNTRS CGT

D. Saupin SNTRS CGT

A. Ranger-Gourbil SNPRES-FO

P. Guedj SNCS-FSU

P. Baroni SNIRS CGC

A. Zerouki SGEN-CFDT

A. Serpa Sud Recherche EPST

Représentant l'administration

I. Longin, adjointe du DRH

Experts désignés par l'administration

C. Quilgars, Responsable du service développement social

M. Cartier, Chargée de la restauration au service développement social

G. Sabat, Service développement social

D. Le Fur, Responsable des RH de la DR2 (Paris B)

N. Le Ludec, Responsable Développement Social et Santé au Travail de la DR17

Brigitte René SNTRS CGT est nommée secrétaire de séance

Questions diverses :

Serait-il possible de programmer les CNAS non pas la veille du CA du CAES ? Cela éviterait un fort taux d'absence des membres de la CNAS qui sont également membres du CA DU CAES.

Réponse : les dates de la CNAS pour l'année suivante sont programmées dès novembre (notamment pour la réservation des salles). Les dates proposées pour 2017 sont les suivantes : CNAS restauration 1^{er} juin et 12 décembre, CNAS action sociale 29 juin et 19 décembre (après-midi pour toutes les réunions).

Après vérification les dates des CA du CAES sont les 31 janvier, 1^{er} février, 5 décembre et 6 décembre ; donc il ne devrait pas y avoir de problème l'an prochain. La direction note les dates des CA du CAES pour qu'en cas de déplacement d'une des réunions de la CNAS cela ne tombe pas aux dates du CAES.

1/ Validation compte-rendu du 18 mai 2016

Le compte rendu est validé après quelques modifications (P6, la réponse de Mélanie Cartier à une question de Jean-François Launay sur la baisse de fréquentation du restaurant de Gif et une augmentation de la fréquentation de Pouchet n'était pas claire). La baisse de fréquentation de Gif semble liée aux travaux sur le plateau de Saclay et aux travaux dans certains laboratoires de Gif.

2/ Vote sur les tarifs de restauration applicables au 1^{er} février 2017

En 2015 le taux du forfait URSSAF était de 2,33€ il passe à 2,35€ en 2016. Augmentation sur tous les tarifs calculés à partir du minimum des tarifs B qui passe de 3,33€ à 3,36€ soit 0,86% d'augmentation sur le repas complet qui est répercutée sur tous les groupes (sauf sur les nouveaux groupes 4 et 5 qui restent au tarif qui avait été acté lors de l'approbation de la nouvelle grille tarifaire).

La nouvelle grille tarifaire avec les nouveaux groupes de 1 à 8 s'appliquera à partir du 1^{er} février 2017.

Pour rappel :

Groupe 1 Indice inférieur à 466	3,35€
Groupe 2 Indice de 466 à 625	4,68€
Groupe 3 Indice de 626 à 825	5,41€
Groupe 4 Indice de 826 à 970.	5,86€
Groupe 5 Indice supérieur à 970	6,26€
Groupe 6 Etudiants sous convention CNRS	3,35€ (TVA à 5,5 %)
Groupe 7 Enfants d'agents CNRS	5,98€ (TVA à 20 %)
Groupe 8 Extérieurs	12,50€ (TVA à 20 %)

Pour les doctorants rémunérés : application de la grille tarifaire

Pour les retraités : application de la grille tarifaire avec l'indice de fin de carrière.

Les tarifs sont mis au vote : 1 abstention (SGEN -CFDT), les autres représentants syndicaux qui ont le droit de vote (SNTRS CGT, SNCS FSU, SUD Recherche EPST) votent contre.

Nous expliquons que nous votons contre l'augmentation des tarifs suite à l'application du taux URSSAF mais pas contre la nouvelle grille tarifaire.

3/ Point d'étape sur la mise en place du futur marché unique alloti (Mélania CARTIER)

Démarrage des lots le 1^{er} trimestre 2018

Notification fin 2017

Négociations 2^{ème} semestre 2017

Analyse des dossiers 1^{er} semestre 2017

Remise des offres 10 janvier 2017

Visite des sites en novembre 2016 (obligatoire pour déposer une offre)

Questions / réponses novembre - décembre 2016

Publication 19 octobre 2016

Passage en commission des achats le 5 septembre 2016

Dates des Comités des usagers :

DR1 12 septembre

DR7 16 septembre

DR8 28 juin

DR5 29 juin

DR16 12 septembre

DR15 22 juin

DR4 26 septembre

DR14 2 juin

DR13 20 septembre

Antonio Serpa : peu de gens, même fréquentant les restaurants propres, connaissent les comités des usagers, il faudrait peut-être faire de la "publicité".

C. Quilgars : on va faire une communication sur la restauration au niveau national.

Note des représentants SNTRS-CGT de la CNAS : Nous rappelons aux camarades qu'il est important qu'ils participent aux comités des usagers et qu'ils nous fassent remonter les informations.

4/ Présentation de la dématérialisation des titres repas dans le cadre de la mise en place du prochain marché des titres repas

Dans le cadre du renouvellement du marché on sera sur une version carte dématérialisée à la place des chéquiers, cela entraînera une minimisation des pertes et vols des titres repas et moins de travail au niveau des DR et des unités.

Ceci est possible dans le cadre législatif du 6 mars 2014. 5,37€ par titre repas, limite d'utilisation 19€ par jour.

La carte sera une carte à puce nominative valable 3 ans, rechargeable à distance via une plateforme (portail en ligne), personnalisable avec logo, le paiement se fera au centime près (limite inférieure d'achat 1€), les soldes se cumulent, automatisation du report du solde sur le prochain millésime.

Il y aura une assistance bénéficiaire au quotidien.

Pas de changement sur le rôle du contrôle du gestionnaire.

Question de Xavier Saupin : l'utilisation sera-t-elle possible tous les jours ? *C. Quilgars* : jusqu'au samedi compris (pas le dimanche). Pourra-t-on aller au MacDo ou autre ? *Réponse* : c'est encadré par la CNIL, pas de flicage, le CNRS n'aura pas accès aux données, la visibilité se fait au niveau de la plateforme du prestataire (le CNRS n'y a pas accès). Et pour les dons aux œuvres des titres en fin ou début d'année ? *Réponse* : les dons se feront, pour ceux qui le souhaitent, via la plateforme.

Question de P. Baroni : Est-ce que tous les petits commerçants accepteront cette carte ou seulement les chaînes, est-ce que ce sera payant pour les commerçants ? *Réponse de C. Quilgars* : en fait c'est un terminal de paiement CB auquel on rajoute quelque chose, ce ne sera qu'en 2018 pour nous donc ils auront tous eu le temps de s'équiper (tous les marchés de titre repas de la fonction publique se font en dématérialisation), ce ne sont pas les banques qui prélèvent donc pas de frais bancaires pour les commerçants.

5/ Points d'actualité

DR1 Ivry : 40 couverts en moyenne (c'était descendu à 25 et remonté à 40), il faut prévenir à l'avance pour les réunions ou colloques sinon pas possible avec un si petit nombre de couverts.

DR1 Thiais : étanchéité de la toiture

DR1 Villejuif : Changement du mobilier de la salle, de la cafétéria et à l'extérieur la dernière semaine de décembre (19 au 23). Mise en place du stand pilote pour les sandwiches Croust'wich à l'entrée de la salle du restaurant depuis juillet. Comité des usagers pour les 3 restaurants de la DR en septembre.

DR4 Gif : Reporting le 28 novembre, première réunion du comité des usagers en juin. Baisse du nombre de couverts suite aux travaux dans certains labos et des travaux sur Paris Saclay.

DR5 Meudon : changement de la plonge.

DR5 Pouchet : changement du mobilier : remplacement par celui de Villejuif (après nettoyage, économie de 30.000€), remplacement de la grillade (en panne).

DR6 Nancy : changement du mobilier de la salle et de la cafétéria.

DR7 Villeurbanne : CORAS restauration en octobre.

DR8 Orléans : Croust'wich à la cafétéria en juillet (près des glaces, du café et de l'accès extérieur).

DR12 Marseille : travaux réalisés en juillet, rénovation de la dalle, installation d'une cuisine provisoire durant les travaux.

DR12 OHP : Rien à signaler

DR13 Montpellier : comité des usagers en septembre, fluidité : 3 files devant les stands, achat de vaisselle, meilleure organisation du service.

DR14 Toulouse : comité des usagers prévu en novembre.

DR15 Talence : Rien à signaler.

DR16 PMA : comité des usagers en septembre, poursuite des efforts de réassortiment en cours de service à 13 heures, mise en place du stand Croust'wich à l'entrée droite de la salle (pas très pratique comme localisation mais pas de place ailleurs).

DR17 Roscoff : contrôles et comité des usagers en janvier.

- Autres :**
- Visioconférence entre les 3 sites pilotes Croust'wich
 - Visioconférence pour le changement des groupes tarifaires
 - Bilan Agrobio

Croust'wich : a bien marché en juillet, diminution en août (peu de personnel) et réaugmentation en septembre. Le prestataire propose un grill pour les sandwiches chauds (essai d'un mois par site), l'hiver prochain on pourrait proposer des offres chaudes.

Les 3 sites pilotes sont satisfaits de Croust'wich.

Visioconférence sur le changement des groupes tarifaires : être prêts le 1er février

Agrobio : Analyses sanitaires 1 fois/trimestre sur tous les sites. 96% des analyses sont satisfaisantes et 4% demandent une rectification (jamais très grave).

6/ Questions diverses

Xavier Saupin : Peut-on faire des travaux en urgence ou faut-il attendre les fins d'années ? *Réponse de Mélanie Cartier* : Il y a des travaux qui se font en urgence sur le budget initial, ce sont les chambres froides (on peut

même faire venir un camion réfrigéré en attendant la réparation) et la plonge, sinon on attend le budget rectificatif (BR2) et souvent en fin d'année on passe les demandes les moins prioritaires.

Serpa : Avec le marché unique va-t-on aller vers une carte unique sur toute la France ? *Réponse de Mélanie Cartier* : Non puisque c'est un marché alloti, en fait ce sont les caisses qui reconnaîtront le personnel. *Carte unique pour le CNOUS sur toute la France ?* Apparemment les cartes CROUS IdF seraient reconnues dans d'autres CROUS.

Serpa : Quand on passe les marchés peut-on obliger un plus social pour répondre au marché ? *Réponse* : La reprise du personnel, en cas de changement de prestataire, se fait aux avantages acquis. Par contre on ne peut pas demander des plus en Ressource Humaine qui sont régis par la convention collective de la restauration. On peut jouer sur la formation du personnel, la politique RSE, la politique RH et sociale de l'entreprise (hors convention collective).

Fin de la réunion

Compte rendu réalisé par les représentants SNTRS-CGT